

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DDCT 7 Subventions (56.000 euros) à 4 associations, convention et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants – FTM.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à quatre associations ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association Autre Monde (8563) pour une action intitulée Ateliers à visée socio linguistique et orientation, accès aux droits et activités socioculturelles (2016_01566). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 2 : une subvention d'un montant de 12.000€ est attribuée à l'association Attention chantier (16640) pour une action intitulée la radio des foyers (4.000€ / 2016_03738) et pour une action intitulée 8e festival de cinéma des foyers : Le cinéma frappe à ta porte! (8.000€ / 2016_03982). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle correspondant aux projets subventionnés.

Article 3 : une subvention d'un montant de 5.000€ est attribuée à l'association Association de solidarité internationale d'intégration ASI (9785) pour une action intitulée accompagnement social, soutien moral et physique des résidents du foyer Saint-Just (2016_03941). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : une subvention d'un montant de 24.000€ est attribuée à l'association Raconte-nous ton histoire (8565) pour une action intitulée ouvrons les portes : foyers Argonne, Bisson, Fontaine au roi, Riquet et Romainville (2016_03023). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention triennale correspondant au projet subventionné.

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 56.000 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15003 «Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires» du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO